DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022.12.256

FIBD 2023 : attribution d'une subvention à la société 9ème Art+ - Versement d'un acompte avant le vote du budget 2023

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022
Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **57**
Nombre de pouvoirs: **13**
Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :
Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :
Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET, Philippe VERGNAUD à Hélène GINGAST,

Excusé(s):
Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Philippe POUSSET, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20221208-2022_12_256-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2022
Affichage : 13/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022	**DÉLIBÉRATION N° 2022.12.256**
CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE	Rapporteur : Monsieur DESAPHY

FIBD 2023 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE 9EME ART+ - VERSEMENT D'UN ACOMPTE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

La SARL 9ème ART+ organisera le 50ème festival international de la bande dessinée du 26 au 29 janvier 2023.

Le festival international de la bande dessinée (FIBD) est un évènement majeur pour le territoire local, national et international dont l'organisation est confiée par l'association «Festival international de la bande dessinée» à la SARL 9ème Art+ depuis plusieurs années.

En renouvelant sa participation au festival, GrandAngoulême poursuit son soutien en faveur de la solidarité, de l'équilibre territorial et de la politique de l'image : enjeu de démocratisation dans la conduite de sa politique culturelle.

Au regard du rayonnement du festival sur le territoire, un partenariat entre la Société 9ème Art+ et GrandAngoulême est créé en définissant les modalités administratives, techniques et financières de chacune des parties.

Comme chaque année, en raison des contraintes liées à l'organisation de cet évènement (en particulier l'implantation de structures éphémères nécessaires à l'organisation du festival, les coûts induits par les normes de sécurité et l'étalement géographique par l'intégration de l'Alpha comme pavillon officiel), GrandAngoulême propose le versement d'un acompte à hauteur de 300 000 € à la SARL 9ème Art+ avant le vote du budget primitif prévu en mars 2023.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20221208-2022_12_256-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2022
Affichage : 13/12/2022

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'un acompte à hauteur de 300 000 € à la SARL 9ème Art + ;

D'APPROUVER la convention financière 2023 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à la signer ainsi que tous documents s'y afférents ;

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 65 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour : 70 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20221208-2022_12_256-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2022
Affichage : 13/12/2022